



AC N° 2023 - 06 - 008

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

### REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU 11/10/2023

Le Conseil d'administration du CCAS du CENTRE D ACTION SOCIALE ET COMMUNALE régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 11 octobre 2023 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

#### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

RPT08-REVALORISATION-TARIFS-REPAS-ELIOR

#### Présents :

Madame LUGUET Pascale **Présidente**

Madame MANDEIX Catherine **Vice-Présidente**

Madame FRECHET Christine **Déléguée**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame TRUILHE Aline, Madame MANSE Corinne **Membres élues**

Monsieur BRU Philippe, Monsieur NADAU Régis, Monsieur FAINZANG Bernard **Membres désignés**

#### Absents excusés :

Madame SADRES Valérie (donne pouvoir à Madame MANSE Corinne), Monsieur BACHOWSKI Jean Claude (donne pouvoir à Madame LUGUET Pascale)

Monsieur BEAUMONT Stéphane (absent excusé), Madame BASSI DONNEFORT Florence (absente excusée), Madame BENFAKIR Dalhila (absente excusée), Madame COPPOLA Hélène (absente excusée), Madame IZQUIERDO Nathalie (absente excusée), Madame GONZALO Anne (absente excusée)

Nombre de membres afférents au Conseil :	017
Nombre de membres en exercice :	017
Nombre de membres présents :	009
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	02

AC N° 2023 - 06 - 008

Rapporteur : Madame Catherine MANDEIX

## **I - Exposés des motifs**

Suite au renouvellement du marché de la restauration avec la société ÉLIOR, dans le cadre d'un groupement de commandes, le prix du repas à domicile a augmenté de 0,92 € et celui de la collation de 0,35 €, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Cette augmentation doit être répercutée sur les prix du repas et de la collation payés par les bénéficiaires, le tarif actuel d'un repas étant de 7,74 € TTC sera facturé 8,66 €, celui de la collation de 1,29€ passera à 1,64€ TTC, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

## **II - Considérants et références juridiques**

Vu la convention constitutive du groupement de commandes.

Le Conseil d'administration, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**Décide à L'UNANIMITE**

*ABSTENTION(S) : Madame MANSE Corinne, Madame MANSE Corinne mandataire de Madame SADRES Valérie*

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Madame Nicole PERTHUIS

Mme Pascale Luguët